

Une photo c'est perso : La partager c'est harceler.

Numéro d'inventaire : 2019.56.1

Auteur(s) : France. Ministère de l'Éducation nationale
Stéphanie Lacombe

Type de document : affiche

Période de création : 1er quart 21e siècle

Date de création : 2018

Inscriptions :

- texte : Nonauharcelement.education.gouv.fr - #NonAuHarcèlement 3020 service & appel gratuits Partager des images à caractère sexuel d'une personne sans son consentement est passible de deux ans de prison et de 60 000 euros d'amende.

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Affiche imprimée recto seul

Mesures : hauteur : 60 cm

largeur : 40 cm

Mots-clés : Instruction civique, secourisme et prévention routière
Violence dans les lieux scolaires

Utilisation / destination : enseignement (Campagne en direction des collèges et lycées dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire)

Historique : Créé en 2013, le prix « Non au Harcèlement » ouvert aux écoles, établissements et structures périscolaires permet aux jeunes de 8 à 18 ans de s'exprimer collectivement sur des thèmes liés au harcèlement, à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo. Les supports de communication primés des jeunes lauréats sont utilisés comme outils de prévention et sont mis à l'honneur à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, chaque premier jeudi du mois de novembre. Cette affiche fait partie de la collecte LGBTQI initiée en 2018 2ème campagne de sensibilisation au harcèlement scolaire, sur le thème du cyberharcèlement à caractère sexuel. <https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/une-photo-cest-perso-la-partager-cest-harceler/>

Représentations : scène : jeune homme, relation agressive, sexualité, jeune fille / Dans une cours de collège, trois jeunes se moquent d'une jeune fille portable à la main qui découvre une image relayée à son insu et sans son consentement.

Autres descriptions : Langue : français
ill. en coul.

Voir aussi : https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/11/Cahier_pedagogique_web.pdf

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

UNE PHOTO C'EST PERSO, LA PARTAGER C'EST HARCELER



NON AU HARCELEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr - #NonAuHarcelement

3020 Service & appel
gratuits *

* Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 18h

Partager des images à caractère sexuel d'une personne sans son
consentement est passible de deux ans de prison et 60 000 euros d'amende.



© 2018 photo : Stéphane Lacroix / FNEP

